

# PROGRAMME

## Formation préalable à la prévention du risque amiante Encadrant de chantier sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Habilitéé **inrs** sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



- > **Durée**  
35 heures (5 jours)
- > **Horaires**  
De 8H30 à 12H et  
de 13H30 à 17H
- > **Public et prérequis**  
Personnel salarié ou  
indépendant ayant les  
compétences nécessaires pour  
diriger, coordonner l'exécution  
de travaux et faire appliquer le  
mode opératoire.  
Avoir satisfait la visite médicale  
spécifique au port des  
Appareils Respiratoires Isolants
- > **Effectif**  
10 personnes maximum par  
session
- > **Validation**  
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**  
Formateurs habilités sous-  
section 4 par l'INRS et l'OPPBTP
- > **Moyens**  
Salle de cours / Vidéo  
projection / Matériel technique
- > **Handicap**  
Nos formations peuvent être  
adaptées aux personnes en  
situation de handicap.  
Contactez-nous pour plus de  
renseignements

### Objectifs de la formation :

- > Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- > Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- > Appliquer et faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- > Appliquer et faire appliquer un mode opératoire.

### Contenu de la formation :

#### I - Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

##### 1) Identifier le danger amiante

- > Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes
- > Effet synergique du tabagisme
- > Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

##### 2) Connaître les exigences de la réglementation

- > Exigences relatives à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, etc.) : protection des travailleurs
- > Dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs
- > Droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- > Réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- > Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- > Mode opératoire

#### II - Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique

##### 1) Organiser la prévention sur le chantier

- > Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques
- > Choix des méthodes de travail
- > Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- > Notions de ventilation et aspiration
- > Connaissance des opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

##### 2) Appliquer le mode opératoire

- > Mode opératoire, lecture et mise en œuvre

## Contenu de la formation (suite) :

### 3) Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

- > Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- > Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention
- > Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées :

- méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- procédures de décontamination du personnel et des équipements
- mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéroulque
- mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage des poussières à la source
- procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- choix des EPI adaptés
- limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

### 4) Gérer les situations d'urgence

- > Identification des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- > Préparation et information sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations telles que prévues par la hiérarchie
- > Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles de l'intervention si possible en consultation avec la hiérarchie

## **III - Transmettre l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention des risques**

### 1) Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect

- > Risques spécifiques à l'intervention
- > transmission et contrôle de la mise en œuvre des méthodes et procédures adaptées à ces risques spécifiques
- > Rappel des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance des équipements notamment leur entretien et leur remplacement
- > Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- > Conduites à tenir lors de situation d'urgence

### 2) Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

- > Procédures de remontée des informations, compte rendu
- > Transmission des informations et structure des messages
- > Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés

## **IV - Evaluation des acquis**

Evaluation théorique 20 minutes

Evaluation pratique sur plateforme pédagogique 60 minutes

Réf. Document	
PEC1-S4-FI/5j	
Indice de révision	04
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021